

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 8 décembre 2011

**Présidence**

Madame Valérie JAGGI WEPF, Présidente

**Ouverture**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Mesdames et Messieurs du public,  
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

---

**1. APPEL****Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Valérie DUVOISIN, Claude-Anne JAQUIER, Joanne MÜLLER, Martin BARAGAÑO, Laurent GABELLA, Eric GENTIZON, Philippe GUIGNARD, Olivier KERNEN, Jacques LEVAILLANT, Yves RICHARD, Dominique VIQUERAT et Lucas WYSSBROD.

**Membres absents :**

Mme et M. les Conseillers : Anne-Louise GILLIÉRON et Thierry PIDOUX.

Membres présents	<b>86</b>
Membres excusés	<b>12</b>
Membres absents	<b>2</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

Conformément à l'article 59 de notre règlement, les objets non liquidés doivent être traités en tête de l'ordre du jour. Cependant, l'ordre des opérations peut être modifié par décision de l'assemblée, conformément au dernier alinéa de cet article.

Au vu des points à l'ordre du jour de ce Conseil, je vous propose de les suivre dans l'ordre établi et de passer les objets non liquidés en tête du point 9.

Y a-t-il des objections à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être pas le cas, donc nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

---

**2. COMMUNICATIONS  
DE LA PRÉSIDENTE**

Et bien, il n'y en a pas, à part ce que nous entendrons au point 9.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons pour la séance précédente :

- Un Motion de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
- Deux Questions de Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT
- Une Interpellation de M. le Conseiller Alain WILLOMMET
- Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Un Postulat de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI
- Une Interpellation de M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Carmen TANNER

Pour cette séance :

- Une Question de M. le Conseiller François GILLET

### 3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, Mme la Présidente, à part celle que vous avez reçue tout à l'heure, je n'ai pas son numéro.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La CO11.17.

### 4. PÉTITION

**DE MME SAMIRA MEHMEDOVIC, DEPOSÉE AUPRÈS DU CONSEIL COMMUNAL LE 4 OCTOBRE 2011, POUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES ÉCOLIERS AUX ABORDS DU CENTRE SCOLAIRE CHEMINET-FONTENAY.**

**📖 MADAME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS, RAPPOTRICE.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est ouverte sur le renvoi de cette pétition à la Municipalité.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

*Discussion sur son  
renvoi à la Municipalité*

**Vote**

**Le renvoi de cette pétition à la Municipalité est accepté à l'unanimité.**

La Présidente remercie la Commission des pétitions pour son travail.

### 5. PÉTITION

**DE MME CÉLINE CLERC, DEPOSÉE AUPRÈS DU CONSEIL COMMUNAL LE 5 OCTOBRE 2011, SUR LA CIRCULATION SUR LA RUE DU CHEMINET.**

**📖 MADAME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS, RAPPOTRICE.**

	Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport.
	<b><u>Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :</u></b>
<i>Discussion sur son renvoi à la Municipalité</i>	La discussion est ouverte sur le renvoi de cette pétition à la Municipalité. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	<b>Le renvoi de cette pétition à la Municipalité est accepté</b> à l'unanimité.  La Présidente remercie la Commission des pétitions pour son travail.
<hr/>	
<b>6. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR11.33PR</u></b>	<b>CONCERNANT LA 2ÈME SÉRIE DE COMPLÉMENT AU BUDGET 2011.</b> <b>📖 M. JÉRÔME WULLIAMOZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.</b>
	Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jérôme WULLIAMOZ donne lecture des conclusions du rapport.
	<b><u>Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :</u></b>
	Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie également de préciser le numéro du compte sur lequel vous intervenez au début de votre prise de parole.
<i>Discussion sur article 1</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	<b>L'article 1 est accepté</b> à une évidente majorité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	<b>L'article 2 est accepté</b> à une évidente majorité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	<b>Le PR11.33PR est accepté</b> à une évidente majorité.  La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.
<b>Décision du Conseil</b>	Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission des finances, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :
	<b>Article 1 :</b> Des compléments au budget 2011 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 539'300.- et une augmentation des revenus de Fr. 0.- sont accordés à la Municipalité.
	<b>Article 2 :</b> La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2011	-1'374'350
- augmentation des charges 1 <sup>ère</sup> série	- 539'900
+ augmentation des revenus 1 <sup>ère</sup> série	0

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	60'000	
3. Urbanisme et bâtiments	128'500	
4. Travaux et environnement	64'800	
5. Education et Jeunesse	136'000	
6. Police et sports	58'000	
7. Affaires sociales et Culture	25'000	
8. Service des Energies	67'000	
Charges supplémentaires	539'300	+ 539'300
Revenus supplémentaires		
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		2'453'550

**7. PRÉAVIS**  
**N° PR11.31PR**

**CONCERNANT LA FIXATION DE PLAFONDS EN MATIÈRE D'ENDETTEMENT ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS POUR LA LÉGISLATURE 2011-2016.**

**📖 M. JÉRÔME WULLIAMOZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jérôme WULLIAMOZ donne lecture des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée, elle est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR11.31PR est accepté** à une évidente majorité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : de fixer le plafond d'endettement à moyen et long termes à 263 millions de francs pour la durée de la législature 2011-2016 ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini à l'article 1 des présentes conclusions, sous forme d'emprunts à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la commune ;

Article 3 : de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à 65 millions de francs pour la durée de la législature 2011-2016.

8. PRÉAVIS  
N° PR11.30PR

**CONCERNANT LE BUDGET POUR L'ANNÉE 2012.**

 **M. JÉRÔME WULLIAMOZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jérôme WULLIAMOZ donne lecture des remarques et conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Avant de vous lire le tableau qui suit, je vous prie de prendre votre budget à la page 12, je vous lis les titres de chapitres et les paragraphes. Je vous demande de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Merci également de donner le numéro du compte sur lequel vous entendez intervenir.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail des comptes, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

4. *Travaux et  
environnement*

455 Déchets

455.3526 *Gestion  
STRID SA*

**M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Petit historique pour les quelques Conseillers qui n'étaient pas là à la fin de législature dernière, nous avons introduit et eu beaucoup de débats sur l'introduction de la taxe au sac. Depuis l'introduction de la taxe au sac, nous avons eu droit à des communiqués de la Municipalité qui annonçaient notamment que la proportion et le tonnage des déchets incinérables avaient très fortement baissé.

Je m'interroge dès lors sur le fait qu'à la gestion de la STRID, en fait le budget ne diminue pas, ou en tout cas que, puisqu'il y a plus de valorisables d'une part, et puis que d'autre part, le tonnage des déchets incinérables a fortement baissé depuis l'introduction de la taxe, que cela ne se répercute pas sur le budget de gestion de la STRID.

Alors comme je sais lire, j'ai lu qu'il y avait effectivement des investissements qui avaient été prévus qui expliquent l'augmentation de ce budget. Mais ça n'explique à mon sens pas tellement la stabilité.

Est-ce que la Municipalité peut m'éclairer sur ce point ?

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Ce compte est basé sur deux éléments approuvés par le Conseil communal, soit les comptes 2010 et le préavis PR10.33PR de l'année dernière.

Les comptes 2010 accusaient un total de Fr. 3'028'000.--. Le préavis a annoncé une économie sur la diminution des ordures ménagères incinérables et le report sur le valorisable de Fr. 300'000.--, voir le point 4.2 qu'on avait dans le préavis.

Pour les conditions 2012, il faut augmenter les charges de :

Gestion de la déchetterie		Fr. 160'000.—
Cartes d'accès à la déchetterie	(14'000 cartes à Fr. 5.--)	Fr. 70'000.—
Augmentation du prix du compost à la tonne	(4'000 t à Fr. 20.--)	Fr. 80'000.—
Augmentation de la population	~	Fr. 100'000.—
Et puis, nous avons dans les divers		Fr. 90'000.—
car nous allons quand même dans l'inconnu		
Total des plus-values		Fr. 580'000.—
Résultat	(3'028 – 300 + 580)	Fr. 3'300'000.—

À noter que le résultat sera certainement meilleur, si les statistiques se maintiennent dans les déchets qu'elles sont actuellement. À fin septembre, elles étaient très bonnes, octobre c'est excellent. Je pense que le résultat devrait être meilleur pour la Ville, mais il est extrêmement difficile, on a meilleur temps d'avoir un budget un peu pessimiste, que d'avoir un budget optimiste.

## 6. Police et Sports

### 61 Corps de police

#### 611.3011 Traitements

#### **Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Nous nous apprêtons à voter une augmentation des effectifs de police, et j'aurais simplement aimé savoir à quels types de tâches les différents postes supplémentaires seront affectés. En espérant que ce soit bien sûr sur des tâches plutôt de terrain et pas non seulement dans les bureaux.

De plus, je saisi toutefois l'occasion pour m'inquiéter une fois encore du peu d'information transmise à ce jour à ce Conseil concernant la réforme de police prévue en 2012, donc demain. Ceci est d'autant plus regrettable que certaines autres communes concernées seront appelées à se prononcer ce mois encore, d'après ce qu'on a pu lire dans la presse ce weekend. Alors même que la ville centre, Yverdon, prestataire de service, n'a toujours pas été informée, même des options retenues par la Municipalité.

Au vu de l'importance de la réforme, il aurait été à mon sens vraiment souhaitable de connaître les intentions de la Municipalité, les options retenues, avant la fin de cette année 2011 et avant l'acceptation du budget de fonctionnement 2012.

Je profite pour dire à celles et ceux qui seraient intéressés par le sujet, par la question, on peut trouver de nombreuses informations, toutefois très utiles, sur le site internet de la commune, pas le nôtre, la commune d'Orbe, qui s'apprête à voter le préavis en question jeudi prochain, merci.

#### **M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Première partie de la question, est-ce que les renforcements de police demandés seront affectés au terrain. La réponse est principalement oui. C'est-à-dire normalement exclusivement au terrain, sauf évidemment la secrétaire de direction, vous l'aurez compris. Mais, plaisanterie mise à part, c'est donc bien un renforcement des effectifs de terrain, donc les cinq aspirants qui vont venir, qu'on va toucher en début d'année de l'Ecole d'Aspirants de Savatan, ainsi que les trois policiers formés, c'était d'ailleurs une exigence de la Municipalité, qui soient bien donc mis dans le terrain et pas dans les bureaux, Mme la Conseillère.

Pour ce qui est de la réforme policière, je crois qu'il y a deux éléments. Vous avez parlé dans un premier temps, d'avoir des informations sur la réforme policière 2012, j'imagine que vous vouliez parler de la régionalisation, pas de la réforme vaudoise.

La réforme vaudoise, elle, la nouvelle loi sur la police, Mme et MM. les Députés, le savent va rentrer en vigueur en début de l'année prochaine et on a un certain délai pour se mettre à jour dans l'organisation policière en vue de cette nouvelle loi LOPV.

Pour ce qui est de la régionalisation, nous avons travaillé, vous le savez, depuis maintenant de nombreuses années, avec les communes avoisinantes. Et, nous avons mis en place un concept, c'est vrai, qui semblait relativement clair jusqu'à cet automne, avec une nouvelle donne qui est venue se greffer, c'est-à-dire une hésitation de la commune de Chavornay qui ne savait pas si

elle voulait confier sa sécurité à la police cantonale ou venir avec nous, si je puis dire, dans le cadre de la régionalisation de la police. La commune de Chavornay a donc demandé un délai à ses différents partenaires et a promis de se déterminer pour fin octobre, mi-novembre au plus tard. Nous avons évidemment accepté, ceci d'ailleurs, de toute façon nous n'avions pas le choix. Et, cela a retardé quelque peu la mise au point définitive des statuts.

Les statuts ont été mis au point avec les communes avoisinantes, mais principalement avec la force de travail de notre secrétariat général, donc les statuts ont été construits par Yverdon, qui avait cette force juridique qui était possible, à disposition. Et, nous avons fait une base de préavis pour toutes les communes, y compris pour Orbe, y compris les éléments que vous retrouvez sur le site de la commune d'Orbe.

Ce qu'il s'est passé, c'est que certaines communes ont des conseils communaux ou des conseils généraux deux fois par année, en décembre et en juin. Et, ils ont été, alors là je le concède, nettement plus vite que nous. On a eu une séance avec M. le Syndic et encore les représentants d'Orbe, un jour de semaine, un mercredi. Nous avons amendé ces statuts encore pour les affiner, pour aller dans le sens d'une négociation ultime avec la commune d'Orbe. Et le soir-même, ces statuts passaient en commission, notamment à Ependes, et dix jours après, ils étaient votés, c'est-à-dire lundi passé, par la commune et le législatif d'Ependes.

Évidemment, vous connaissez très bien les délais qui sont les nôtres, et ce n'est pas possible pour nous, d'avoir des délais pareils. D'autant plus que, ce qui est vrai pour Ependes est un petit peu plus compliqué pour Yverdon, puisque le préavis que nous allons vous soumettre est un peu plus élaboré, pas parce qu'on est meilleur, mais parce que c'est beaucoup plus compliqué quand même pour notre Ville, que pour une commune qui se rattache à la ville centre qui est Yverdon.

Ce qui veut dire que ces statuts, cette proposition de statuts, cette proposition d'organisation va vous être présentée début d'année, va être validée normalement par la Municipalité encore cette année, va être présentée en début d'année et certainement qu'on aura l'occasion d'en débattre, si ce n'est pas début février, ce sera début mars, en espérant que ce soit évidemment début février.

Certaines autres communes n'ont pas pu suivre le rythme non plus des communes d'Essert-Pittet, qui passera la semaine prochaine le 13, et Orbe le 15, et évidemment Ependes. Et, ces communes, dont Suchy notamment, présenteront aussi début février, ces statuts à leur législatif. Voilà pour ce qui est de l'avenir et des informations que je peux vous donner un petit peu à la volée.

Pour ce qui est du budget en question, c'est un budget yverdonnois pur. Cela n'a rien à voir avec la régionalisation. C'est-à-dire que si ce Conseil évidemment décidait, ce que nous ne souhaitons pas, de ne pas adhérer à un projet de régionalisation, et bien, c'est bien ce budget-là qui serait appliqué pour la Ville d'Yverdon. Et, c'est pour répondre aux besoins yverdonnois que la Municipalité demande ces renforcements d'effectif. Vous le savez tous et toutes, que nous avons du travail à faire au niveau de la police sur Yverdon. Vos questions, vos interrogations, vos demandes successives, et bien, le prouvent, certainement vont le prouver encore dans les divers, tout à l'heure.

Et je pense que la Municipalité vous invite à suivre ce renforcement de police. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHTER :**

M. le Municipal, je vous remercie pour vos différentes réponses. Je comprends bien que le rythme administratif d'une Ville comme Yverdon ne puisse pas forcément être le même que celui d'une commune comme Ependes, et puis que l'on ne puisse pas forcément, voilà, passer les statuts d'un organe à l'autre aussi rapidement.

Toutefois, je pense qu'il y aurait pu avoir, maintenant c'est trop tard on est d'accord, mais il y aurait pu avoir, en amont de toute cette question, et même de la rédaction-même des statuts, une information au Conseil sur la forme d'un préavis d'intention ou même d'une communication assez détaillée, qui nous, voilà, qui nous permettrait d'être un tout petit moins dans le vague,

nous Conseillers communaux, j'imagine bien que pour vous, les choses sont claires, mais nous, Conseillers communaux, d'être un petit moins dans le vague de ce qui va arriver sur la table en février. C'est tout, merci.

63 Police sanitaire

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

680 Stand de tir

Par deux fois dans son rapport – sous compte 680 et dans ses conclusions - la Commission des finances s'interroge sur le maintien du stand de tir de Floreyres. Elle constate que cette installation coûte annuellement Fr. 100'000.-- à la bourse communale et regrette, je cite «que la Municipalité ne prenne pas de mesures visant à supprimer ce stand de tir» fin de citation.

Comme cela a déjà été maintes fois évoqué par le passé dans les travées de ce Conseil, elle souhaite ce stand ailleurs, si possible sur une autre commune, et évoque Chamblon et ses installations militaires pour se débarrasser du problème, dites installations de Chamblon qui sont déjà au maximum de leur utilisation. Rappelons au passage que toutes les communes suisses ont l'obligation d'offrir – sur leur territoire ou par convention avec une commune voisine – une installation où leurs habitants incorporés doivent pouvoir faire leurs tirs obligatoires.

À Yverdon-les-Bains, ce sont environ 650 miliciens-soldats qui montent une fois l'an au stand de Floreyres pour remplir cette obligation. Dans les usagers occasionnels, on compte aussi la centaine de tireurs qui se rendent annuellement à Floreyres pour mesurer leur adresse dans le cadre de l'Abbaye d'Yverdon ou de celle des Armes Réunies. A côté de ces usagers ponctuels, cette installation est très régulièrement utilisée par une huitantaine de pratiquants du tir sportif - avec le succès que l'on sait - puisque les médias vous ont rapporté en 2010 que nos tireurs d'élite de la société «Tir sportif yverdonnois» se sont classés 2<sup>e</sup> au championnat suisse de groupes, après avoir remporté le titre au plan vaudois.

À celles et ceux qui ne le sauraient pas, il faut aussi apprendre que les revenus relatifs à l'utilisation des installations de tir ne peuvent être étendus puisque l'usage du stand est volontairement restreint : une convention tripartite datant de 2003, réglant précisément jours et horaires des installations de tir, a été signée entre une délégation des riverains (4 propriétaires), la Municipalité et les 5 sociétés de tir yverdonnoises utilisatrices, associées aux deux abbayes.

Enfin, il faut rappeler que le prochain Tir cantonal vaudois - programmé tous les 5 ans - aura lieu à l'été 2013 dans notre région. Près de 6'000 tireurs sont attendus sur 15 jours, dont environ 3'000 concurrents venant de Suisse alémanique. Mais que les oreilles sensibles ne craignent rien, une douzaine de villages de la région, et autant de stands, se sont annoncés avec enthousiasme pour accueillir ces sportifs. L'activité du stand de Floreyres - elle - va rester dans l'ordinaire. Seul - je l'espère - sera extraordinaire le chaleureux accueil que réservera Yverdon et sa région à ces sportifs venus de partout.

7. Affaires sociales,  
Intégration et Culture

**Mme la Conseillère Hélène GRAND :**

71 Service social

Je constate qu'il y a une diminution de Fr. 2'000.-- au budget par rapport au budget 2011 et par rapport aux comptes 2010.

710 Service social  
communal

Sachant l'importance que cette institution a dans notre Ville pour les jeunes mères et les jeunes familles, je ne demande pas un amendement, cela ne vaut pas la peine parce qu'on a un pouvoir très limité pour faire des amendements, donc ce serait acratopège. Mais, je voudrais regretter que ce budget diminue, je pense que la Commune doit faire un effort pour cette chose-là.

710.3655.20 Jardin  
ouvert

**Mme la Municipale Nathalie SAUGY :**

Alors effectivement, c'est une importante diminution, c'est un petit montant, mais c'est un montant important pour le Jardin ouvert.

Il se trouve que chaque année, je discute avec les responsables du Jardin ouvert, et que c'est avec eux que nous avons pris cette décision. Il faut savoir que le Jardin ouvert, depuis plusieurs années, ce qui n'était pas le cas au début de leur existence, vous devez certainement le savoir, Mme la Conseillère, n'était pas soutenu par le SPJ. Là, c'est le SPJ qui met une bonne part, la

part que la commune met, sert à payer une partie des frais administratifs notamment du secrétariat.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Je vous invite maintenant à passer à la page 9 de votre brochure, comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux des tableaux comparatifs.

**Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère**

	Budget 2012		Budget 2011	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	14'098'000	1'546'500	13'420'070	1'451'500
Finances	31'618'600	111'910'400	30'611'800	106'421'800
Bâtiments et urbanisme	22'144'300	7'622'930	21'632'950	7'361'170
Travaux et environnement	21'832'590	7'725'900	20'891'430	6'533'000
Education et Jeunesse	9'723'400	4'249'800	8'957'480	4'043'500
Police et sports	23'784'150	8'413'500	20'284'010	8'916'800
Affaires sociales et Culture	31'160'790	3'825'600	30'204'380	4'429'400
Service des Energies	58'108'120	64'365'700	57'463'900	62'934'500
<b>Totaux</b>	<b>212'469'950</b>	<b>209'660'330</b>	<b>203'466'020</b>	<b>202'091'670</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>2'809'620</b>		<b>1'374'350</b>	

**Autofinancement**

	Budget 2012	Budget 2011
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 2'809'620	- 1'374'350
<b>Amortissements</b>	14'207'250	13'801'300
<b>Attributions aux fonds</b>	2'955'150	2'186'900
<b>Prélèvements aux fonds</b>	- 88'000	- 385'000
<b>Autofinancement</b>	<b>14'264'780</b>	<b>14'228'850</b>

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

*Discussion sur article 1*

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur article 2*

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis***M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :**

Le budget proposé, et adopté par le Conseil, comporte un déficit des comptes courants, se réfère à un plafond d'investissement en baisse, et implique le recours prochain et annoncé à l'emprunt pour financer les investissements planifiés, au prix de l'augmentation de la dette communale.

L'analyse des chapitres de ce budget démontre une grande stabilité et volonté de maîtrise des coûts pour nombre de services communaux, à l'exception :

- De l'augmentation des effectifs policiers, demandée et exigée, tant par la population que par les membres de notre Conseil.
- De l'adaptation proportionnelle des effectifs des services, liée à l'augmentation de la population de la Ville.

La création d'un Service de la culture et l'octroi des moyens correspondants, ne peut s'accepter que contre la preuve soit d'une efficience accrue, soit d'une augmentation nette des prestations, tant en quantité qu'en qualité.

Mais l'essentiel est bien la difficulté d'adapter les recettes face à la certitude de voir croître la dette.

La menace plane donc de copier d'autres villes ou états dont la notation dégradée plombe les comptes sous l'explosion des taux de refinancement, pour la Ville aujourd'hui d'environ 3%, mais si demain, ces taux devaient grimper à 5, 6 ou 7%, les comptes communaux présenteraient un profil très différent.

De ce fait, le Groupe UDF-Vert'libéraux accepte, nous l'avons prouvé, le budget 2012, mais demande qu'en parallèle de son rapport de gestion de l'exercice 2011-2012, la Municipalité présente d'ici à fin juin 2012, un plan stratégique à 10 ans de maîtrise des coûts et des risques financiers.

Ce plan devra analyser toutes les solutions disponibles, sans tabou ni apriori, de manière à garantir :

- Le petit équilibre, soit une balance positive et durable du budget d'exploitation annuel.
- Le respect du principe de frein à l'endettement, chaque nouvelle dépense ou investissement devant être assortis de recettes correspondantes.
- Les moyens d'augmenter, enfin, le taux d'autofinancement et de réduire à terme la dette communale.

Je remercie de l'attention que vous saurez porter à cette demande. Et nous attendons que la Municipalité se positionne sur cette demande, ce soir ou lors d'une prochaine séance de notre Conseil. Je vous remercie.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Bien malin est celui qui pourrait planifier sous les dix prochaines années, un plan qui permettrait de maintenir les finances communales ou toutes finances publiques, dans les chiffres noirs et nous ne lancerons pas dans un tel exercice.

Nous faisons notre possible pour maîtriser les dépenses d'investissement, celles-ci vous ont été communiquées sur une période de dix ans effectivement, et année après année, nous menons tous les efforts, et vous le constatez encore cette fois-ci, vous l'avez d'ailleurs reconnu, M. le

Conseiller, nous menons tous les efforts que nous pouvons pour maîtriser les charges, et tant que faire se peut augmenter les recettes qui sont principalement liées à la croissance démographique et à la croissance de l'emploi.

Donc, il m'est difficile aujourd'hui et il me sera difficile lors de la prochaine séance de vous dire « oui, M. le Conseiller, nous entrons entière sur votre vœu » parce que c'est tout simplement impossible de le faire sous cette forme-là. Mais soyez assuré que nous faisons tout notre possible, comme d'ailleurs toutes les municipalités l'ont fait, pour contenir le déficit lorsqu'il y a un déficit, amortir la dette lorsque nous le pouvons, mais aussi assumer le rôle d'une collectivité publique face aux besoins liés à la population et à son augmentation.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Lors des trois derniers préavis que nous avons traités, à savoir les crédits complémentaires, le plan d'endettement et puis maintenant les comptes, nous avons vu un groupe de ce Conseil, à savoir le groupe UDC, refuser les préavis.

Alors, c'est leur droit le plus strict, simplement, ce serait peut-être intéressant, et pour leurs collègues du Conseil, et peut-être la population de savoir quelles sont leurs motivations.

Je les invite donc, de s'exprimer à ce sujet.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte. Elle n'est plus demandée. Elle est close, nous votons.

**Le PR11.30PR est accepté à une évidente majorité.**

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

**Vote**

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2012

	Mouvement financier	Imputations Internes	Totaux
Charges	182'431'700	30'038'250	212'469'950
Revenus	179'622'080	30'038'250	209'660'330
Excédent de charges	2'809'620	0	2'809'620

**Article 2 :** Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère

exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000.--.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries de crédits complémentaires, l'une en juin, l'autre en décembre.

**9. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.**

**Report de la Motion de Mme la Conseillère Pierrette ROULET.**

Au début de notre séance finalement interrompue de jeudi dernier, j'avais annoncé au Bureau de ce Conseil une motion intitulée «*Pour un développement cohérent d'Yverdon-les-Bains*». Cette motion propose de réviser ce document capital qu'est - notamment pour une ville-centre - son plan directeur communal, associé de près à son plan général d'affectation du sol et à son plan directeur de la mobilité.

Nous sommes à la veille de Noël, et les esprits sont déjà tournés vers des moments que nous souhaitons tous harmonieux. De ce fait, je pense qu'une trêve est opportune et vous prie, Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers, chers collègues, de noter que cette motion qui demandera toute l'attention de ce Conseil, sera déposée et développée lors de notre première séance 2012 soit le 2 février. Joyeux Noël à tous !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**9.1**

**Une Question de Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT (Place de la Forge).**

La belle Place de la Forge est devenue aujourd'hui un repère de dealers et un dépôt de containers à poubelle.

Elle est constamment sujette à diverses déprédations du mobilier urbain et aux graffitis. La suppression des vigiles engagés par la Commune et par les établissements publics se ressent de plus en plus. Ces derniers ont permis à l'époque une certaine «*éducation*» des noctambules.

La Place de la Forge n'est pas une exception. La situation du centre-ville est préoccupante depuis plusieurs années et les mesures prises jusqu'à aujourd'hui sont nettement insuffisantes pour enrayer ces nuisances qui vont en augmentation malgré les dires des responsables de la Commune.

J'aimerais poser une question à la Municipalité :

Quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour mettre de l'ordre dans ces secteurs sensibles ?

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais donc répondre à Mme la Conseillère qui a eu la gentillesse de me transmettre sa question auparavant. Ce qui me permet de répondre comme suit.

La Place de la Forge est un endroit difficile, j'en conviens. Il y a un travail qui est effectué et peut-être qu'il n'est pas visible ou pas suffisamment visible. Mais enfin je vais quand même vous le dire. Pas seulement sur la Place de la Forge, mais sur l'ensemble du centre-ville, donc si on prend les rues du Lac, du Milieu, du Four, la Place de la Forge, Collège, Casernes, etc. donc la partie du centre, et bien du début de l'année jusqu'à ce jour, il a été fait plus de 2'134 interventions de police, 386 heures de patrouilles pédestres, 60 contrôles de personnes, 24

dénonciations pour les stups, 24 dénonciations du règlement de police, 38 plaintes pénales dommage à la propriété, je pourrais continuer comme ça.

Donc, il y a une forte activité, effectivement sur le centre-ville, encore une fois, merci d'avoir accepté de renforcer les effectifs de police tout à l'heure.

Pour revenir à la question, alors c'est vrai qu'à la Place de la Forge, il y a eu toutes sortes d'activités délictueuses. Cela commence par les feux de poubelle, alors il a fallu discuter aussi avec les commerçants pour leur demander d'éviter de sortir leurs cartons des jours à l'avance, qui permet d'inciter les gens à balancer des allumettes et foutre le feu dans ces endroits-là. Donc, il y a un travail d'adéquation et de comportement qui a été fait avec notamment les commerçants.

Il y a aussi une étude en cours de finalité, pour renouveler le concept de sécurité sur le centre-ville, en partenariat avec une entreprise de sécurité, pour relancer le travail qui était de concert avec les tenanciers. Ce travail est en cours de finalité, il va être présenté prochainement à la Municipalité, et ensuite de ça, mis au point normalement avec les tenanciers.

Pour la Place de la Forge directement, une idée qui mériterait peut-être d'être vérifiée, c'est de voir dans quelle mesure on ne pourrait pas, disons, fermer cette place la nuit, en ayant un contrôle d'accès, puisqu'il y a évidemment des gens qui doivent pouvoir accéder à leurs différents bâtiments. Donc une possibilité peut-être, serait peut-être d'aller dans ce sens-là, ça serait peut-être dommageable, d'une façon générale, de devoir fermer des espaces parce qu'on n'arrive pas à les maîtriser. Mais, si on devait arriver à ce dernier ressort, et bien peut-être qu'il faudrait que l'on en fasse tout au moins l'essai.

Pour le reste, toutes les incivilités qu'il peut y avoir sur le centre-ville, il y a certainement qu'une façon de pouvoir les contrer, c'est d'augmenter les présences des policiers sur le centre-ville, c'est d'augmenter les présences évidemment pédestres, et de montrer que la Ville n'accepte pas les incivilités telles que vous les avez présentées, Mme la Conseillère. Donc, nous allons renforcer le travail qui est fait jusqu'à ce jour par la police, pour faire en sorte que la Place de la Forge, comme le reste du centre-ville, puissent avoir la quiétude que l'on est en droit d'attendre d'un centre-ville normal. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT :**

Je vous remercie de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.2

**Une Question de Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT (Commissions extra-parlementaires).**

Comment se fait-il que les commissions extra-parlementaires ne sont pas encore nommées, sachant que les partis ont déjà proposé leurs membres ?

J'aimerais poser une question à la Municipalité :

À quels délais les membres proposés doivent-ils s'attendre avant que la Municipalité ne prenne une décision ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Toute une série de commissions ont déjà été nommées, Mme la Conseillère, nous sommes encore dans l'attente de certains noms. Alors je lance un appel aux partis ce soir, puisque c'est d'eux qu'il s'agit. Certains partis n'ont pas encore donné des noms pour les commissions, pour certaines des commissions. Je les invite à le faire rapidement afin que nous puissions effectivement nommer, désigner ces commissions.

**Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT :**

Merci pour votre réponse. J'espère que ce sera brièvement parce que j'aimerais bien travailler dans ces commissions, comme ancienne membre.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.3

**Une Interpellation de M. le Conseiller Alain WILLOMMET (Fermeture de l'office postal à la Villette).**

Yverdon-les-Bains n'a plus de cinéma. Ne remuons pas le couteau dans la plaie.

Nouvelle perte : Yverdon-les-Bains perdra un office de poste, celui de la Villette. Les Yverdonnois concernés en ont été informés par un dépliant de la Poste et un article a paru dans la Région du 16 novembre dernier. Les clients pourront effectuer des envois et des retraits, des versements et des achats de timbres au magasin Petit Casino du quartier. Les cases postales seront purement et simplement supprimées ! Le magnifique dépliant jaune de la Poste présente la fermeture de cet office comme presque avantageux pour les usagers. Pourtant il faut bien constater qu'il s'agit d'une perte pour notre Ville qui est en plein développement ! Avant l'annonce officielle de cette fermeture, la Poste est entrée en contact avec nos autorités. Je cite un extrait de l'article de la Région du 16 novembre : *Soucieuse de conserver un service public de proximité, la Municipalité a conclu que la solution de l'agence postale intégrée à un commerce local était la plus adéquate.*

J'ai été approché par plusieurs habitants du quartier. Ils sont sous le choc de cette décision qu'ils n'ont pas vu venir et ont l'impression d'être abandonnés. Je suis conscient qu'il est certainement difficile, voir impossible de faire revenir la Poste sur sa décision. J'interpelle pourtant la Municipalité en lui posant les questions suivantes :

1. Y a-t-il eu négociations sur la fermeture de cet office de la Villette ou simplement une recherche de solutions devant le fait accompli ?
2. Yverdon étant en phase de fort développement, la Municipalité envisage-t-elle des mesures pour prévenir de telles fermetures qui ne peuvent qu'être nuisibles à l'image de notre ville. Je pense à l'office de poste des Moulins ou à certains petits commerces de quartier.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Elle doit être appuyée par 5 membres au moins. Merci, c'est le cas, donc elle est bien munie de 5 signatures.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Évidemment la Municipalité n'a pas accueilli à bras ouverts La Poste lorsque ses représentants sont venus nous rencontrer pour évoquer l'avenir des bureaux de poste à Yverdon-les-Bains, des trois bureaux de poste, puisque nous avons discuté de l'ensemble.

Évidemment, La Poste qui est située à la gare n'est par remise en cause, puisque son chiffre d'affaires, le nombre de ses clients, augmentent régulièrement et que c'est un bureau de poste extrêmement important.

Il en va tout autrement des deux bureaux de poste de la Villette et des Moulins. Je vous rappelle qu'il y a déjà quelques années de cela, nous avons réussi à éviter la fermeture pure et simple, à l'époque, de ces deux bureaux de poste. C'était l'époque où La Poste avait lancé sa politique de réduction des coûts et de réduction du nombre de bureaux de poste dans l'ensemble de la Suisse.

Cette politique, ils l'ont maintenue au fil du temps, on a pu constater petit à petit que les bureaux de poste disparaissaient dans les régions périphériques pour être remplacés par des agences postales où d'autres types de service qui pouvaient répondre, en tout cas en partie, aux besoins

de la population.

Donc, dans le cas de la Vilette, nous sommes heureux d'avoir pu obtenir le maintien d'une agence postale dans le commerce du lieu. Parce qu'il y avait d'autres options qui étaient aussi envisagées par La Poste. Dans un commerce qui a des heures d'ouverture plus étendus que ne l'avait le bureau de poste, ça c'est pour l'avantage pour la population. L'inconvénient ou les inconvénients, c'est notamment celui que vous avez rappelé, la suppression des cases postales, et également la suppression d'un certain nombre de services puisque l'on ne peut pas faire ses versements avec de l'argent liquide pour des questions de sécurité, mais les prestations de base sont maintenues.

Nous avons aussi avec La Poste discuté des secteurs en développement de la Ville. Nous avons souligné le fait que notamment dans le quartier de la Vilette, mais c'est aussi vrai dans le quartier des Moulins, et c'est vrai dans d'autres lieux en ville, de nouveaux quartiers vont être construits, et que donc la population va aussi augmenter ces secteurs. La Poste reste attentive à cela. Mais, le constat est là, Mmes et MM. les Conseillers, les habitudes changent. Nous faisons nos versements de plus en plus par internet, nous envoyons de moins en moins de lettres. Donc, il faut aussi adapter cette offre et on peut le comprendre. Notre souci et nous l'avons obtenu, c'était de maintenir les prestations de base, elles sont maintenues, et c'est l'essentiel qui est conservé. Pour les autres prestations évidemment, la difficulté est plus grande, mais nous veillerons à ce que la population soit servie correctement à l'avenir aussi.

**M. le Conseiller Alain WILLOMET :**

Oui, je remercie M. le Syndic pour ses réponses.

Mais, j'aimerais juste encore dire que certaines personnes de la Vilette, certaines pas toutes jeunes, on leurs retire l'arrêt de bus, il n'y a plus d'arrêt de bus à la Vilette, plus La Poste, alors faisons peut-être attention pour la suite, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.4

**Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Commission 2 roues).**

J'ai une simple question pour la Municipalité.

Depuis quelques années, lors d'aménagements routiers, une Commission 2 roues donnait son avis et faisait éventuellement modifier le projet.

Ces derniers mois, de nombreuses modifications de routes ont été mises à l'essai puis réalisées, à la rue des Philosophes, avenue Haldimand devant la station Cuendet, et il y en a d'autres encore.

Ma question :

Est-ce que la Commission 2 roues a été informée et convoquée pour étudier ces dernières modifications ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Ces derniers mois, la Commission 2 roues ne s'est pas réunie. Vous aurez pu le constater pour les personnes qui en sont membres ou qui en étaient membres. Elle n'a pas été reconstituée encore, cela fait partie de ces commissions que nous devons encore désigner. Parce qu'une réflexion a été menée sur la composition de cette Commission. Elle s'appelle aujourd'hui Commission mobilité, et très prochainement, elle sera donc reconstituée avec une composition quelque peu différente, sous une forme un peu différente de ce qu'elle était jusqu'à maintenant.

Mais elle sera toujours associée, comme par le passé, aux différents projets, et de manière peut-être plus intense que ce n'était le cas jusqu'à aujourd'hui, puisqu'il faut être extrêmement réactif,

se réunir relativement souvent, pour pouvoir donner un avis à tous les projets qui ont une influence sur la mobilité à Yverdon-les-Bains.

Donc, d'ici quelques semaines, au début de l'année prochaine, la Commission mobilité sera reconstituée, ou plutôt les Commissions « mobilité », puisque nous l'avons divisée en deux, mais je reviendrai sur la question pour expliquer pourquoi plus précisément, au début de l'année prochaine.

**M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :**

Je me réjouis d'avoir de plus amples informations à partir de l'année prochaine.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.5

**Un postulat de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI (Poubelles de table).**

Afin d'appliquer ce postulat pour la prochaine saison estivale avec un délai suffisamment long, je vous le propose aujourd'hui.

Vous avez pu remarquer cet été, comme chaque été, l'importante quantité de déchets, sachets de sucre, serviettes, plastiques et autres, traînant autour des terrasses en fin de journée.

Même l'important travail des services de la voirie ne peut contenir ce flux de déchets. En effet, un simple coup de vent suffit à répandre une quantité considérable de déchets au sol. Ce qui a pour effet de nuire à la beauté de la ville, ainsi qu'à son image auprès des yverdonnois et des touristes.

La solution que je propose est aussi simple qu'efficace: il s'agit de faire poser des poubelles de tables sur chaque table des terrasses. Ce système est déjà pratiqué dans d'autres villes Suisses et nécessite peu d'effort pour un résultat garanti. Ainsi notre ville verrait la propreté des terrasses s'améliorer significativement tout au long de la journée, tout en diminuant le travail à effectuer par les services de la voirie, ainsi que celui des restaurateurs, qui sont censés s'occuper de leurs déchets.

Par le biais de ce postulat, je laisse à la Municipalité le soin de trouver les modalités d'application pour cette proposition:

- Faut-il inscrire cette obligation dans le règlement de police ?
- La Commune pourrait offrir par l'intermédiaire de son service des travaux ou de la police administrative des poubelles de table aux restaurants pourvus de terrasse ? L'investissement ne paraît pas démesuré pour la Commune et serait un petit geste en faveur des restaurateurs.

Bref, les possibilités d'action de la Municipalité sont multiples et il lui appartiendra de creuser les pistes qu'elle juge les meilleures. Je vous propose donc, chers collègues, d'accepter le postulat suivant:

Le Conseil communal demande à la municipalité d'étudier les modalités de l'introduction de poubelles de table sur les tables des terrasses des établissements publics yverdonnois.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

*Discussion ouverte sur la prise en considération de ce postulat*

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

J'ai pris connaissance de ce postulat. Postulat qui va dans le sens et de la devise du Service des travaux et de l'environnement, soit Yverdon Ville propre.

L'application, l'obligation ou pas de modifier le règlement de police, de modifier les directives, la Municipalité trouvera les modalités nécessaires.

Effectivement, après avoir imposé aux restaurateurs des cendriers, et de balayer leurs espaces, ce postulat va dans le sens d'une amélioration de la propreté, et j'invite ce Conseil à approuver ce postulat avec transmission à la Municipalité pour étude et rapport.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat. La discussion ne semble pas être demandée. La discussion est donc close et nous votons.

**Vote**

**La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**9.6**

**Une Interpellation de M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN (Propreté des rues d'Yverdon-les-Bains).**

Avez-vous récemment arpenté les rues et trottoirs d'Yverdon-les-Bains ? Quelque chose vous a-t-il choqué ou quelque chose vous a-t-il gêné ? Avez-vous réussi à slalomer entre les crachats, les déjections canines, les flaques d'urine et les divers détritits dont les trottoirs sont jonchés ? Trouvez-vous normal qu'au 21<sup>ème</sup> siècle, la propreté des rues soit redevenue telle qu'elle était au Moyen Âge, lorsque les rues étaient de vrais dépotoirs ?

Parlons tout d'abord des crachats, il existe bien une loi (article 39, alinéa a du règlement de police) qui réprime cet acte dégoûtant, alors n'attendez pas pour agir, outre le fait que ces projections intempestives n'ont rien de très ragoûtant, n'oublions pas que la salive est porteuse de germes et bacilles et que d'anciennes maladies presque oubliées sont actuellement en nette recrudescence. Les crottes de chien fleurissent également allègrement sur nos trottoirs, j'ironise évidemment quand je parle de fleurir, bien sûr nos animaux domestiques ont des besoins naturels, mais les trottoirs ne sont pas des fosses d'aisances pour les animaux de compagnie ! Les flaques d'urine, dues aussi en partie aux chiens, imprègnent bien entendu tout et n'importe quoi sous l'œil bienveillant de leur propriétaire.

Et pour en rajouter, comme si cela ne suffisait pas, nombre de ces messieurs jugent utile de se soulager, de jour comme de nuit, contre les portes, dans les bacs de fleurs et autres endroits insolites, sans aucun égard pour les passants aux alentours. Quant aux détritits de toutes sortes : papiers, cannettes, bouteilles et autres, ils n'arrivent plus à atteindre les poubelles.

Pour finir ce tableau idyllique, parlons un peu des mégots de cigarettes. Depuis la récente interdiction de fumer dans les espaces publics, il semble que «le jeter de mégots», soit devenu un sport très populaire, surtout à Yverdon. Nos représentants pratiquent-ils la politique de l'autruche, pour ne pas voir ce que chaque citoyen yverdonnois voit quotidiennement sous ses fenêtres et pour ignorer bien entendu l'article 39, alinéa c du règlement de police ? L'augmentation démographique et la mixité de la population ne justifient pas toutes ces incivilités.

Les employés municipaux font leur possible pour maintenir un semblant de propreté, mais ne sont-ils pas en sous-effectif, face à ce phénomène grandissant ? N'est-il pas envisageable, comme dans certaines grandes villes, de mettre en place une brigade de propreté, pour éduquer, amender et faire respecter l'ordre et la propreté ?

Alors, Mesdames, Messieurs, posez-vous les bonnes questions, il est grand temps d'agir, faites quelque chose pour que nous puissions continuer à être fiers de notre ville, et que nous

puissions continuer à nous réclamer de cet ordre et de cette propreté, que les visiteurs d'autres pays nous enviaient, merci.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Elle doit être appuyée par 5 membres au moins. Et elle l'est, vu qu'il vient de me remettre son texte.

J'ouvre donc la discussion.

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Après cette magnifique vision de notre Ville, j'aimerais apporter quelques réponses et précisions.

Ces dernières années, la Ville a posé 36 poubelles-requins avec cendriers et distribué plus de 10'000 cendriers de poche comme celui-là (*montre le cendrier de poche*). STE a posé et entretenu 51 « Robydog », c'est un mot anglais (*rires dans la salle*). En ce qui concerne les déjections canines, il y a une nette amélioration, certes pas encore parfaite, mais les propriétaires d'animaux de compagnie ont fait un sérieux effort, et je les en remercie.

Dans votre interpellation, vous demandez si la voirie est en sous-effectif. Non, elle a un effectif contrôlé, en fonction de la population actuelle de notre Ville.

Autre interrogation, faut-il mettre en place une brigade de propreté ? Non, je ne pense pas. STE a dans son effectif un responsable déchets et propreté.

Faut-il amender ou peut-être ? Oui, peut-être, mais il faut surtout éduquer. Un exemple, les crachats, hier soir je regardais le match FC Bâle - Manchester United, et quand on voit ces vedettes cracher tout au long du match, c'est magnifique pour l'exemple, donc passons par l'éducation avant d'amender.

M. le Syndic, je le cite (*rire dans la salle*), M. le Syndic, lors des vœux de fin d'année aux employés et collaborateurs de la Ville, et ceci pas plus tard que vendredi passé, a souligné et s'est félicité de la propreté de notre belle Ville.

**M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN :**

M. BURKHARD, je vous remercie pour votre réponse à caractère multiple.

Il semblerait effectivement, d'après vos dires, que les choses vont mieux à Yverdon-les-Bains. C'est ce que vous pensez. Moi, j'ai à faire à la population. Je parle avec les gens, mes collègues parlent avec les gens et ce n'est pas le sentiment général de la population.

Vous sortez quelques chiffres. Vous parlez d'amélioration, je veux bien. Je vous signale quand même que les gens d'Yverdon qui nous écoutent ce soir, qui nous entendent ou qui vont lire l'interpellation dans quelques jours ne sont pas tous des technocrates, les gens à qui on sort des chiffres et qui arrivent à comprendre les chiffres qu'on leur donne.

Mise à part ça, je peux vous accorder, à titre personnel, le bénéfice du doute, parce que je vois quand même les employés de la voirie tous les jours. On ne peut pas dire que ce sont des gens qui font mal leur travail, au contraire, car le propos n'était pas là.

Mais à l'avenir, nous allons prendre des photos des rues d'Yverdon-les-Bains 10, 15, 20, 30 par jour s'il le faut. Nous les posterons sur le site « UDC-Yverdon.ch » et j'invite la population à se rendre compte des progrès de la Municipalité à ce sujet. Voilà, je vous remercie M. BURKHARD.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.7

**Une Interpellation de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Déroulement des négociations avec les CFF dans le dossier des lignes à haute tension).**

Lors du Conseil d'octobre, je me suis permise d'intervenir par le biais d'une simple question sur le dossier des lignes à haute tension des CFF. Il était demandé à la Municipalité :

1. De savoir pourquoi elle n'avait donné de signe de vie aux groupes d'opposants depuis août, moment du délai donné aux CFF pour répondre aux oppositions (délai qui est maintenant prolongé).
2. Si elle avait de nouveaux éléments à faire part aux opposants durant cette attente pour une nouvelle proposition de projet.

Si vous vous souvenez bien de ce Conseil, un peu tendu, bizarre même, les esprits étaient un peu fatigués et ces questions ont été littéralement bottées en touche. Ce qui est totalement différent aujourd'hui, vu qu'il est seulement 21h30.

Cette demande laissée lettre morte, n'est pas passée inaperçue aux yeux des concitoyens concernés et s'ajoutent à une certaine incompréhension : pourquoi ne plus donner de signe de vie depuis août, alors que le travail pour évaluer un nouveau projet se fait maintenant et que la Municipalité s'était engagée à tenir au courant ses concitoyens ?

Cette attente et cette incompréhension sont très mal vécues par les opposants, pétitionnaires, cela bien qu'ils comprennent et respectent la discrétion qui entourent ces négociations.

Mais après plus de cinq mois, sans signe de vie, et à l'orée des fêtes, donnons un peu de quiétude à ces concitoyens. J'invite donc la Municipalité à répondre à cette interpellation, qui demande :

1. Comment avancent les discussions avec les CFF ?
2. Quel est le planning prévu en marge de ces négociations ? Rappelons qu'actuellement les opposants ne savent absolument pas quand tombera le nouveau projet. Un projet qui commence à devenir, dans cette attente, un couperet.

Je vous remercie d'ores et déjà pour ces réponses.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Elle doit être appuyée par 5 membres au moins. Très bien merci.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Je vous remercie, Mme la Conseillère communale TANNER, de poser cette question qui me permet effectivement de vous apporter un bout de réponse, qui ne sera peut-être pas totalement satisfaisante, mais qui en tout cas vous permettra de comprendre ce qu'il se passe.

Comme vous le savez, les négociations avec les CFF ont été longues et elles ont abouti à une décision de déplacement de la sous-station des CFF qui est donc un dossier fondamental, et qui est en relation directe avec la construction des pylônes à haute tension.

A été mis sur pied, suite à ces négociations, et là je parle sous le contrôle de M. KLAUS, un programme-calendrier, et non pas un planning, qui est actuellement en place. Ce programme-calendrier prévoit qu'actuellement, on est en phase d'élaboration des plans. C'est-à-dire que les CFF sont en phase d'élaboration des plans et sont en train de les préparer. Ils ont jusqu'au début de l'année prochaine pour le faire. On n'a pas mis un jour précis, mais on a dit début de l'année prochaine, cela doit être janvier-février pour ce faire.

Nous avons agendé le délai bien entendu, puisque pour l'heure nous ne pouvons strictement rien faire, puisque c'est eux qui le font et nous attendons qu'ils nous soumettent leur projet. Mais nous

avons agendé bien sûr, pour qu'ils ne dépassent pas le délai qui leur est imparti et nous les relancerons si nous n'avons pas de nouvelles.

Et puis ce qui est prévu d'après le programme, c'est que le reste de l'année sera consacré à l'approbation des plans et il faudra commencer à demander les crédits et songer à l'acquisition des terrains et des droits. Si le calendrier est suivi, et bien les travaux d'exécution interviendront alors qu'en 2013 au mieux.

Voilà, ce qu'on peut vous dire à l'heure actuelle. Notre travail est fait. La balle est dans le camp des CFF. La décision est prise. Donc on attend maintenant leur nouveau projet. Voilà, Mme la Conseillère.

**Mme la Conseillère Carment TANNER :**

Mme la Municipale, je crois pouvoir dire que le couperet du coup se transforme en couteau pour couper la bûche, est nettement plus agréable, merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous avons donc terminé les points encore ouverts de l'ordre du jour de la précédente séance et nous passons au point de ce soir.

9.8

**Une Question de M. le Conseiller François GILLET (local de l'ex-magasin Bernina)**

J'aimerais poser une question à la Municipalité.

Rue de l'Ancienne Poste et depuis presque une année, l'ex-magasin Bernina est vide malgré un nombre important de candidats à cette location.

Non seulement les loyers ne sont plus encaissés, mais aussi un magasin vide de plus nuit à l'attractivité des autres commerces du centre-ville, sans parler du blocage des projets de plusieurs entrepreneurs.

Ma question : est-il possible de connaître les raisons pour lesquelles, la Ville n'a toujours pas reloué ce local ?

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

En effet le local de l'Ancienne Poste 2, l'ancien magasin Bernina est vide depuis un certain temps déjà.

Un appel d'offres a en effet été fait par la Commune, qui a abouti à un certain nombre de réponses. Mais, la Municipalité a décidé finalement de poursuivre un petit peu plus loin la démarche et de voir, en élargissant le champ de cette demande et pour améliorer l'attractivité mais aussi la diversité des commerces au centre-ville, pour voir quelles autres enseignes, éventuellement pas encore présentes à Yverdon, pourraient être intéressées par cette démarche.

Il nous semblait en effet important de voir quel type, vraiment au sens large du terme, quel type d'enseignes, quel type de magasins, quel type de personnes seraient intéressés par ce type de surfaces communales, qui soit dit en passant, sont assez petites, donc ne trouvent pas forcément un cercle extrêmement large d'intéressés.

Alors voilà, en attendant cette démarche est toujours en cours. Et puis, j'allais dire, vous serez avertis, mais non, puisque vous avez retiré votre candidature, merci.

**M. le Conseiller François GILLET :**

Alors merci, Mme la Municipale, il aurait peut-être été plus simple de directement dans vos

annonces parler des projets que vous recherchez.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte au point 9 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Oui, Mme la Présidente, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, donc je vais en profiter, à la veille de Noël. il s'agit d'un complément à la réponse que j'avais apporté à M. le Conseiller WULLIAMOZ, concernant la mise à disposition d'un véhicule familial de sept places à Yverdon-les-Bains.

Nous avons donc négocié avec la coopérative Mobility. Cela a pris un certain temps, parce que Mobility a des règles strictes quant à la mise à disposition de ce type de véhicules, et en particulier, il faut en principe que la Commune qui le sollicite, ait plus, possède plus que dix véhicules Mobility sur son territoire. Or, ce n'est pas le cas d'Yverdon-les-Bains, puisque nous n'en avons que huit.

Néanmoins, la coopérative Mobility a accepté de mettre ce véhicule à disposition, mais il ne viendra pas en complément, mais se substituera à un véhicule combi à la gare. Et ça, je vous le dis pour que vous l'utilisiez, M. le Conseiller, ainsi que les autres personnes intéressées, il sera retiré s'il n'y a pas assez d'utilisateurs, donc utilisez-le.

Voilà, et je vais en profiter pour vous inviter après à l'apéritif, comme ça je ne reprendrai pas la parole après Mme la Présidente, je trouve que c'est mieux que ce soit elle qui mette un terme à cette séance. En vous souhaitant, au nom de la Municipalité, de très joyeuses fêtes de fin d'année, merci.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Juste une info courte pour rappeler que demain il y a le rapport de police à l'Aula Magna à 18h.

Les Conseillers et Conseillères qui souhaiteraient y participer sont les bienvenus. Pour des raisons d'organisation, je vous invite à vous adresser directement au Commandant de police, même si pour lui demain ça sera une journée chargée.

Mais c'est ainsi qu'on l'a convenu maintenant par SMS. Alors évidemment, si tout le monde vient, ça va peut-être poser un problème, mais on vous accueillera volontiers, merci.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Je crois qu'il n'y a plus d'intervention de la part de la Municipalité

**10. VŒUX DE LA PRÉSIDENTE**

Comme il est l'usage, et vu la période, il est temps pour moi de vous adresser quelques mots de fin d'année. Vous me permettrez de rester assise, car si je m'éloigne du micro, nous aurons quelques soucis.

Six mois déjà que je me trouve sur ce perchoir, que le temps passe vite et que d'expériences déjà acquises, mais certainement encore beaucoup à venir.

En cette période de l'Avant, beaucoup ont de l'espoir pour le futur, ne serait-ce déjà que pour 2012 : que la crise qui règne en Europe ne nous rattrape pas trop vite, que nos emplois soient conservés, que la bulle immobilière n'éclate pas, que nous gardions notre santé, etc.

Pour notre Ville, je formulerais les vœux suivants : que notre cité poursuive son accroissement et soit une ville reconnue loin à la ronde comme étant la ville au cœur de la Romandie, que les habitants y trouvent une qualité de vie à la hauteur de leur attente, et que des emplois y soient encore créés, que les jeunes trouvent des loisirs se conformant à leurs souhaits, et surtout puissent apprécier leur environnement, aussi bien en y étudiant, qu'en y travaillant.

Pour notre Conseil, je souhaite une année 2012 riche en débat, mais surtout consensuelle, afin de pouvoir réaliser les grands chantiers qui nous attendent avec sérénité.

Comme déjà dit lors de mon discours de prise de fonction, il est vrai que cela demande de chacun un effort d'ouverture d'esprit et de compréhension, ainsi qu'une certaine faculté de persuasion et de décision. Mais je suis convaincue que tous ici réunis, avez le même vœu pour ce Conseil.

Aux citoyens de notre ciré, je souhaite une année 2012 à la hauteur de leurs espérances, soit l'accomplissement de leurs rêves et souhaits.

Et enfin, à tous ici présents, vous Mmes les Conseillère communales, vous MM. les Conseillers communaux, vous M. le Syndic, vous Mmes les Municipales, vous MM. les Municipaux, vous Mmes les huissières, vous Mmes les secrétaires, j'espère que dans la mesure du possible, vous aurez la possibilité de vous reposer pendant ces jours de fête et surtout je tiens à vous souhaiter ainsi qu'à vos familles de belles fêtes de Noël et une excellente année 2012, merci de votre attention.

*Applaudissements*

Merci, je ne passe donc plus la parole à M. le Syndic. Si la parole n'est plus demandée, ce qui semble être le cas, la discussion est close.

## Clôture

### **Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs, qui cette fois doivent encore être devant leur poste, de nous avoir suivis.

Je me réjouis de vous retrouver le jeudi 2 février 2012 à 20h00.

Il est 21h41, je lève cette séance en vous souhaitant de très belles fêtes de fin d'année et une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Valérie JAGGI WEPF

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2011

	Page
1. Appel.....	- 165 -
2. Communications de la Présidente .....	- 165 -
3. Communications de la Municipalité .....	- 166 -
4. Pétition de Mme Samira MEHMEDOVIC, déposée auprès du Conseil communal le 4 octobre 2011, pour la sécurité et la qualité de vie des écoliers aux abords du centre scolaire Cheminet-Fontenay 📖 Madame Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des pétitions, rapportrice .....	- 166 -
5. Pétition de Mme Céline CLERC, déposée auprès du Conseil communal le 5 octobre 2011, sur la circulation sur la rue du Cheminet. 📖 Madame Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des pétitions, rapportrice. ....	- 166 -
6. Préavis n° PR11.33PR concernant la 2ème série de complément au budget 2011 📖 M. Jérôme WULLIAMOZ, Président de la Commission des finances, rapporteur. ....	- 167 -
7. Préavis n° PR11.31PR concernant la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016 📖 M. Jérôme WULLIAMOZ, Président de la Commission des finances, rapporteur. ....	- 168 -
8. Préavis n° PR11.30PR concernant le budget pour l'année 2012. 📖 M. Jérôme WULLIAMOZ, Président de la Commission des finances, rapporteur. ....	- 169 -
9. Propositions individuelles et interpellations.....	- 176 -
9.1 Une Question de Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT (Place de la Forge).....	- 176 -
9.2 Une Question de Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT (Commissions extra-parlementaires). ....	- 177 -
9.3 Une Interpellation de M. le Conseiller Alain WILLOMMET (Fermeture de l'officepostal à la Villette).....	- 178 -
9.4 Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Commission 2 roues).....	- 179 -
9.5 Un postulat de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI (Poubelles de table). ....	- 180 -
9.6 Une Interpellation de M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN (Propreté des ruesd'Yverdon-les-Bains). ....	- 181 -
9.7 Une Interpellation de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Déroulement desnégociations avec les CFF dans le dossier des lignes à haute tension). ....	- 183 -
9.8 Une Question de M. le Conseiller François GILLET (local de l'ex-magasin Bernina).....	- 184 -

Réponse de la Municipalité

de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL à M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ :  
complément à la réponse au point 15.3 de la séance du Conseil communal du 06.10.2011  
(Motion pour une mobilité des familles nombreuses)..... - 185 -

10. Vœux de la Présidente ..... - 185 -